

## CERTIFICAT ADMINISTRATIF

**Objet : bilan de la concertation du public pour les modifications 1,3 et 4 du PLUI du Confolentais.**

Suite à la prescription des modifications 1,3 et 4 du PLUi, une concertation du public a été mise en place à compter du 16 décembre 2024 :

- Par voie d'affichage au siège de la communauté de communes de Charente Limousine à Confolens ainsi que dans les communes d'Ansac-sur-Vienne, Champagne-Mouton, Confolens, Montrollet et Vieux-Cérier.
- Sur le site internet de Charente Limousine.

Des registres destinés à recevoir les remarques du public ont été installés dans chacune des 5 mairies.

En date du 04/02/2025, aucune remarque n'a été faite sur les registres et aucun courrier ou mail n'a été reçu.

A Confolens le 04/02/2025

Le Président,

Benoît SAVY

